



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# CPPCDL

Commission professionnelle paritaire du  
commerce de détail lausannois

## CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU COMMERCE DE DETAIL LAUSANNOIS

**La Commission paritaire du commerce de détail lausannois, le syndicat Unia ainsi que les associations patronales du TCV (Trade Club Vaud), de la SCCL (Société coopérative des commerçants lausannois), de l'AVDT (Association vaudoise des détaillants en textile) et de l'ERL (Economie Région Lausanne) ont le plaisir d'annoncer l'entrée en vigueur imminente de la nouvelle Convention collective de travail (CCT) du commerce de détail lausannois.**

Cette CCT marque une étape importante pour renforcer les conditions de travail dans le secteur du commerce de détail à Lausanne. Elle s'appliquera à tous les commerces dont l'activité se situe sur le territoire de la commune de Lausanne et qui occupent un minimum de 3 employés.

“ Pour le syndicat Unia, cette nouvelle convention permet l'amélioration des conditions de travail de milliers de salariés du commerce de détail lausannois. ”

Une nouvelle grille des salaires minimaux, obligatoires pour tous les commerces entrant dans le champ d'application de la Convention, entrera en vigueur. Cette mesure garantit une base salariale équitable et uniforme dans l'ensemble du secteur.

Fruit d'un dialogue constructif entre les partenaires sociaux, cette CCT vise à encadrer les conditions de travail dans le secteur, à assurer une concurrence loyale et à promouvoir des relations de travail harmonieuses.

“ Elle garantit des règles claires pour les employeurs et assure un climat de travail stable et équitable, ajoutent les associations patronales. ”

La Ville de Lausanne contribue à hauteur de CHF 50'000.- par an aux mesures de contrôles. Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal en charge de l'économie, déclare: « Je me réjouis de cet accord entre partenaires sociaux qui améliore les salaires et contribue à ce que la concurrence s'exerce plutôt sur la qualité du service ».

La Commission paritaire souligne l'importance du partenariat social qui a permis d'aboutir à cet accord, dans un esprit de dialogue et de respect mutuel. Elle accompagnera les entreprises dans la mise en œuvre de la CCT et veillera à son application équitable.

### Contacts

Commission professionnelle paritaire  
du commerce de détail lausannois

✉ [cppcdl@centrepatronal.ch](mailto:cppcdl@centrepatronal.ch)

☎ +41 58 796 37 58

🌐 [www.cppcdl.ch](http://www.cppcdl.ch)

Syndicat Unia

✉ [giorgio.mancuso@unia.ch](mailto:giorgio.mancuso@unia.ch)

Associations patronales

✉ [spetrini@centrepatronal.ch](mailto:spetrini@centrepatronal.ch)